

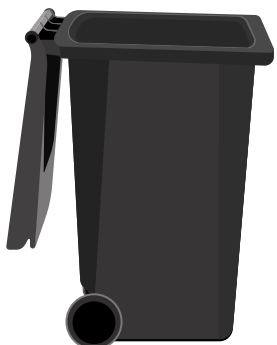
Depuis le 1er janvier 2025, le Gouvernement du Québec a confié à **Éco Entreprise Québec** la gestion du système de collecte sélective des matières recyclables à l'échelle provinciale.



Quel impact cela apporte pour les citoyens ?

Pour obtenir un bac de récupération

- Le citoyen doit toujours contacter la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) au **819-294-2999**.
- Le bac est fournis gratuitement, et, étant la propriété d'Éco Entreprise Québec, il doit être laissé sur place en cas de déménagement.
- Pour toute réparation d'un bac de récupération ou d'un bac à ordures, le citoyen doit contacter la Régie.



Pour l'achat d'un bac à ordures

- Le citoyen doit s'adresser à la municipalité au **819-288-5804**.